

Avis d'appel à candidatures 2023/DAA/PASA

pour la création de 17 Pôles d'activités et de soins adaptés (PASA) de 12 places en EHPAD sur la région Bretagne

Objet de l'appel à candidatures

L'Agence régionale de santé Bretagne organise un appel à candidature pour la création de 17 pôles d'activités et de soins adaptés en EHPAD.

Les PASA (pôles d'activités et de soins adaptés) sont des espaces aménagés au sein des EHPAD (établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes). Ils sont destinés à accueillir durant la journée, 12 personnes ayant des troubles du comportement modérés, consécutifs particulièrement d'une maladie neuro-dégénérative associée à un syndrome démentiel, qui altèrent néanmoins la qualité de vie de la personne et des autres résidents.

La finalité de cet accompagnement est d'améliorer les troubles du comportement, par un accueil et des activités thérapeutiques individuelles et collective adaptées, tout en limitant le recours aux psychotropes et neuroleptiques

Cet appel à candidatures concerne l'ensemble de la région Bretagne.

Date de publication et modalités de consultation de l'avis

Le présent appel à candidatures sera téléchargeable sur le site internet de l'ARS Bretagne www.bretagne.ars.sante.fr.

Des demandes d'informations complémentaires pourront être sollicitées par les candidats par messagerie à l'adresse suivante : ars-bretagne-autonomie@ars.sante.fr en mentionnant dans l'objet du mail « AAC PASA 2023 ».

Qualité et adresse de l'autorité compétente pour délivrer l'autorisation

**Madame la Directrice générale
de l'Agence Régionale de Santé Bretagne**
6 place des Colombes
CS 14 253
35042 RENNES Cedex

Cahier des charges et recommandations de bonnes pratiques

Le projet devra être conforme aux termes du cahier des charges et de la recommandation de bonnes pratiques de l'HAS en annexe 1 et 2 du présent avis.

Pièces justificatives exigibles et modalités de dépôt des dossiers de candidature

La candidature sera composée de divers documents comme un courrier de candidature de la Direction de l'EHPAD, le dossier de candidature, les plans des locaux et un certificat du médecin coordonnateur précisant le nombre de personnes éligibles au PASA selon une évaluation faite à l'aide du MMSE, du NPI-ES ou de l'échelle d'agitation CMAI. Le projet devra également comporter un budget prévisionnel à l'équilibre.

Le dossier de candidatures et les pièces justificatives sont à compléter sur demarches-simplifiees.fr. Pour se faire, un compte doit être créé.

Aucun dossier papier ne sera instruit.

Le délai de mise en œuvre du projet

Le PASA devra être installé en juin 2024.

Instruction et décision

La sélection des projets sera réalisée sur la base de leur complétude et recevabilité, de la qualité de la candidature et tiendra compte d'une répartition territoriale équilibrée sur l'ensemble de la région.

Calendrier

Date de publication de l'appel à candidatures : **20 octobre 2023**

Date limite de réception des dossiers : **08 décembre 2023**

Date limite de décision : **février 2024**

Date d'opérationnalité : **juin 2024**

Fait à Rennes, le 20 OCT. 2023

Pour la Directrice Générale de
l'Agence Régionale de Santé Bretagne,,
et par délégation,

Le Directeur général adjoint,

signé

Malik LAHOUCINE